



Licenciement refus de toucher les indemnités

Par **didou38**, le **17/08/2011** à **16:18**

Bonjour,

Je souhaite quitter mon emploi pour démarrer autre chose, j'ai demandé a mon employeur une rupture conventionnelle du contrat de travail mais il a bien évidemment refusé car elle ne veut pas me donner d'indemnité.

Je voulais donc savoir si il était possible de passer par un licenciement classique et de refuser les indemnités de licenciement?

Je l'a vois demain matin pour soit négocier ceci soit donner ma démission.

Est il possible d'un commun accord de refuser cette indemnité? ou pas !

Cordialement

Par **pat76**, le **17/08/2011** à **16:24**

Bonjour

Si vous démissionnez, vous n'aurez droit à aucune indemnité en dehors du paiement des congés payés acquis.

Si vous ne retrouvez pas d'emploi, vous n'aurez pas le droit aux indemnités de chômage.

Pour un licenciement classique, votre employeur devra avoir un motif et vous ne pourrez pas refuser les indemnités de licenciement qui sont d'ordre public.